

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 935

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la rumeur à l'intox

La rumeur est aussi ancienne que l'humanité. On aurait pu penser que le développement de l'éducation et le recul apparent de la superstition allaient mettre fin à la propagation des bruits. Mais c'est bien mal connaître la nature même des rumeurs qui servent à transmettre l'enfoui, le caché, la face obscure de nos mentalités collectives. Autrefois le bouche à oreille, aujourd'hui les médias.

Une rumeur ne véhicule jamais de bonnes nouvelles, mais toujours des faits inquiétants et angoissants. Il y a trente ans, Edgar Morin consacrait un livre célèbre à la «rumeur d'Orléans». Des jeunes filles disparaissaient dans les cabines d'essayage de grands magasins. Enlevées et droguées, elles étaient destinées à la traite des blanches et aux maisons closes d'Amérique du Sud; comme par hasard, les magasins incriminés étaient tous tenus par des Juifs... La rumeur dura quelques mois, puis disparut comme elle était venue. Antisémitisme et sexualité asservie, la rumeur d'Orléans en révélait beaucoup sur la personnalité de ceux qui la propageaient.

Les rumeurs d'aujourd'hui traduisent d'autres peurs, d'autres hantises. Ainsi en va-t-il de celle lancée par le *Quotidien de la Côte* qui laisse entendre que des loups auraient été lâchés dans le Jura. Personne n'a vu la moindre trace du grand canidé d'Europe et les journaux écrivent clairement qu'il s'agit probablement d'une fausse information. Mais on peut douter de l'effet de ces démentis, car il suffit d'en parler pour que la rumeur se propage. Le contenu explicite du discours n'a guère d'importance. Si le WWF dément une participation quelconque à cette entreprise, mais sans exclure l'action d'un isolé, on en profite pour reprocher à cette organisation une attitude peu claire. Et comme ces lâchers sont en rapport

avec la nature, l'article laisse entendre dès son introduction que les «écologistes» sont probablement à l'origine de cette action sauvage. Derrière cette fausse information, on n'a pas de peine à discerner l'envie de l'auteur de s'en prendre aux défenseurs de l'environnement et de les discréditer sans grand effort. Ainsi se règlent les comptes avec ceux qui seraient à l'origine des limitations de vitesse, du catalyseur, de la ceinture de sécurité et de multiples autres maux dont souffrent les automobilistes.

Premier pas vers l'intoxication et l'amalgame, procédé cher à ceux qui écrivent dans le journal *Tacho*, édité justement par le Parti des automobilistes. La recette est simple: prenez un fait condamnable, par exemple le dynamitage de pylônes à haute tension ou l'incendie du pavillon d'information de la centrale de Kaiseraugst; ces actes ayant été commis pour la sauvegarde de l'environnement, attribuez-les, comme les lâchers sauvages de loups, aux «écologistes», puis tirez-en la conclusion que ces derniers sont peu ou prou liés au terrorisme. On reconnaît là le mécanisme classique qui fit les beaux jours des procès staliniens et de tous les régimes totalitaires.

Dans ce système, il suffit que celui ou ceux qui commettent un acte répréhensible prétendent agir au nom d'un idéal pour que toutes les personnes ou tous les groupements défendant la même cause soient condamnés.

Si ces procédés ne relèvent pas d'une haute conception de la liberté de la presse, évitons aussi de leur donner plus d'importance qu'ils n'en méritent; ne s'en nourrissent que ceux qui cherchent des prétextes pour condamner le discours de certains groupes qui les dérangent.

JG